



VILLE DE  
MANSLE-LES-FONTAINES

# CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

## FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE- DECEMBRE 2025

**PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 17 ET LE 21 NOVEMBRE 2025 ( en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai**

**SEULS LES REPAS RESERVÉS ET RÉGLÉS SERONT COMMANDÉS**

**Règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de MANSLE**

NOM - Prénom Elève : ..... Classe : .....

NOM - Prénom Parents : .....  
Adresse : ..... Commune : .....  
Téléphone : domicile : ..... portable : ..... travail : .....  
Adresse mail : .....

### POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT

MOIS DE : DECEMBRE 2025

- repas x 3,30 € =	€	semaine 49				semaine 50				semaine 51				semaine 52				s. 1		Nb de repas par mois
- repas x 3,70 € =	€	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	
- repas x 4,80 € =	€	1	2	4	5	8	9	11	12	15	16	18	19	22	23	25	26	29	30	
														VA	CA	NC	ES	VA	CA	

(\*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités

#### A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :

Mode de règlement :

Date de règlement :

**Pour rappel** : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2025/2026

- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30

- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30

**Menus disponibles sur [mansle.fr](http://mansle.fr)**

#### RAPPEL TARIFS

- 3,30 € : pour les résidents de Mansle-les-Fontaines, Lonnes et Saint Groux

- 3,70 € : pour les résidents des autres communes

- 4,80 € : pour les repas occasionnels

A ....., le .....  
La régie Cantine

A ....., le .....  
Signature des Parents